

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **71 (1945)**

Heft 19

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

s'éleveront les plus importants obstacles. En effet, en considérant maintenant l'ouvrage dans son ensemble, on est effaré de la longue liste des administrations, organes officiels, associations et fédérations qu'il faut à chaque instant consulter et dont l'avis influence ou retarde la décision. Ces instances ne sont pas moins de dix dans le seul domaine de la chasse et de la pêche, elles sont de vingt-trois pour les transports et le reste à l'avenant. Cette lourdeur administrative est une des conséquences de nos institutions et de notre décentralisation trop poussée. Il est vraisemblable cependant que nous allons aujourd'hui à pas rapides vers une simplification de cet appareil, ceci par la force de coordination qu'imposent les circonstances et que la Centrale fédérale des possibilités de travail cristallise.

Ceci nous est l'occasion de conclure en signalant l'heureuse évolution marquée dans le domaine des travaux publics en Suisse par la présence de M. Zipfel au poste qu'il occupe. S'il est ironique de relever que cet office est né des difficultés de la guerre, qu'il a pour tâche de répartir les subventions destinées à lutter contre le chômage, qu'il s'intitule Centrale fédérale des possibilités de travail, et qu'il est rattaché au Département militaire fédéral, il n'en est pas moins réjouissant de constater qu'il existe et qu'il remplit presque exactement les fonctions d'un Sous-secrétariat d'Etat aux travaux publics. Nous souhaitons qu'il soit bientôt réorganisé sur d'autres bases lui conférant les possibilités qu'il n'a pas aujourd'hui. Car il n'est pas sans inconvénients de faire figurer invariablement sous le vocable « occasions de travail » des travaux publics rigoureusement indispensables à l'économie du pays. Nous n'ignorons pas qu'une partie au moins du programme du « Plan Zipfel » est prévue pour n'être mis en œuvre qu'en cas de défaillance de l'industrie privée. Cela ne saurait empêcher que ce plan n'est pas autre chose que le programme suisse des travaux publics. Nous n'en voulons pour preuve que le fait que la totalité des programmes cantonaux et municipaux y figure !

Il est également dangereux comme le relève M. Klöti dans l'ouvrage dont nous rendrons compte d'autre part, de considérer la construction de logements comme des occasions de travail. Les logements doivent être construits en fonction des besoins et non en fonction du nombre des chômeurs du bâtiment. Nous sommes un peu équivoque et nous nous contentons d'un euphémisme dangereux : la *Centrale fédérale des possibilités de travail* doit devenir la *Direction fédérale des travaux publics* et continuer son activité ou conserver son titre et se borner alors aux seules « occasions de travail ».

J. P. VOUGA.

## CARNET DES CONCOURS

### Reconstruction de l'hôpital cantonal genevois et des policliniques.

Extrait du rapport de la commission chargée de l'examen des avant-projets du concours restreint.

Après examen des projets présentés par les onze groupes d'architectes chargés de l'étude, la commission, constatant que les deux projets qui ont apporté le plus grand nombre d'idées nouvelles et fécondes, retenues et utilisées pour l'élaboration de la synthèse des études et susceptibles d'être développées, sont ceux de MM. A. Hoechel et P. Nierlé, et de A. Lozeron et J. Erb, propose au Conseil d'Etat de confier à ces auteurs le mandat pour l'élaboration du projet définitif.

Tous les projets sont exposés à la Maison des Congrès, place Chateaubriand, à Genève, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (dimanche compris) jusqu'au 30 septembre.

### Aménagement d'un centre touristique à Montreux.

Jugement du jury.

Le jury était composé de : MM. Ed. Jaquet, conseiller d'Etat, précédemment syndic de la commune de Châtellard-Montreux, président ; H. Bernoulli, architecte à Bâle ; A. Hoechel, architecte à Genève, rapporteur.

Après avoir examiné les vingt-trois projets présentés dans le délai imparti, le jury, qui s'est réuni les 23, 24, 25 août et 6 septembre, décerna les prix suivants :

1<sup>er</sup> prix, Fr. 2000 : M. Charles Brugger, architecte à Lausanne.

2<sup>e</sup> prix, Fr. 1800 : M. Italo Ferrari, architecte à Lausanne.

3<sup>e</sup> prix, Fr. 1200 : M. Louis J. Ruche, architecte à Lausanne.

Conformément au règlement du concours, une somme de 5000 fr. a été en outre répartie entre dix autres concurrents sous forme d'allocations au montant de 800 à 300 fr.

Les projets sont exposés dans la Grande salle du Nouveau Collège de Montreux, du 10 au 22 septembre 1945 ; ouverture tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h., dimanche excepté.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 354 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

### Emplois vacants :

Section industrielle.

691. *Technicien électricien.* Nord-ouest de la Suisse.

693. *Ingénieur chimiste.* Chimie industrielle, nationalité suisse, expert dans la fabrication de graisses et d'huiles comestibles (extraites des noix oléagineuses) et de savons en utilisant les dérivés de l'extraction. Montage d'une nouvelle fabrique. Contrat de 5 ans. Connaissance de l'espagnol. Amérique du Sud.

695. Deux jeunes *techniciens mécaniciens.* Fabrique de machines de Suisse centrale.

697. Jeune *ingénieur mécanicien.* Nord-ouest de la Suisse.

699. Jeune *ingénieur électricien*, de nationalité suisse, candidat célibataire, possédant quelque pratique et de bonnes connaissances de la langue française, ainsi que, si possible, des connaissances d'espagnol. Appareils Roentgen et électro-médicinaux. Quelques mois, en France. Ensuite, vente en Amérique du Sud. Maison française des environs de Paris.

701. Jeune *technicien mécanicien*, éventuellement *technicien mécanicien.* Suisse orientale.

703. *Technicien.* Suisse romande.

705 a. Jeune *ingénieur électricien* ou *technicien électricien.* Traction électrique. De même :

b. Jeune *technicien.* Appareillages électriques. Suisse romande

707. Jeune *technicien.* Matériel roulant. Suisse romande.

709. Un ou deux *ingénieurs mécaniciens* ou bons *techniciens mécaniciens.* Montage et entretien de machines, de chaudières, d'installations frigorifiques, etc. Langues : française, anglaise et espagnole désirables. Age pas au-dessus de trente ans. Candidat célibataire. Branche alimentaire, Amérique du Sud.

711. *Ingénieur électricien* ou *technicien électricien.* Suisse centrale.

713. Jeune *ingénieur électricien* ou *technicien électricien.* Travaux de laboratoire, ainsi que pour la participation à l'enseignement de cours techniques. Exigences : Formation technique complète, pratique dans le domaine du courant faible, en particulier de la haute fréquence. *Officier* ou *sous-officier.* Bureau militaire.

715. Jeune *technicien* ou *dessinateur mécanicien*, ou *dessinateur en chauffage.* Zurich.

717. Jeune *technicien mécanicien.* Turbo-compresseurs. Suisse orientale.

719. Jeune *chimiste* (universitaire). Suisse orientale.

721. Jeune *technicien mécanicien* ou *dessinateur mécanicien.* Suisse orientale.

723. Jeune *technicien en chauffage.* Zurich.

725 a. *Ingénieur* en qualité de chef calculateur. Aéronautique ; ensembles hyperstatiques. De même :

b. Un ou deux *ingénieurs.* Contrat d'une durée initiale d'un an. Importante maison de construction d'avions en France.

Sont pourvus les numéros, de 1944 : 361, 853, 855 ; de 1945 : 3, 43, 27, 67, 117, 123, 125, 135, 153, 161, 255, 451, 455, 457, 493, 523, 551, 581, 663.

Section du bâtiment et du génie civil.

1036. *Architecte* et *technicien en bâtiment.* Midi de la Suisse.]

1038. *Dessinateur en béton armé.* Nord-ouest de la Suisse.